



SA au capital de 13 336 506,43 euros  
R. C. S. Nanterre B 350 422 622  
[www.cegedim.com](http://www.cegedim.com)

## Cegedim annonce le résultat d'une émission supplémentaire de 125 millions d'euros sur son emprunt obligataire à 6,75% à échéance 2020

Paris, le 7 avril 2014 --- Cegedim S.A. ("**Cegedim**") annonce le succès de son émission supplémentaire (l'"**Offre**") de 125 millions d'euros d'obligations (les "**Obligations Nouvelles**") à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission des Obligations Nouvelles sera de 105,75 % augmenté des intérêts courus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Le montant à émettre est porté à 125 millions d'euros suite à une augmentation de 25 millions par rapport au montant initialement prévu. A l'exception de la date et du prix d'émission, les Obligations Nouvelles seront identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013 (les "**Obligations Existantes**" et, ensemble avec les Obligations Nouvelles, les "**Obligations**"). Le *closing* de l'Offre est prévu le 14 avril 2014, sous réserve des conditions de *closing* usuelles.

Le produit net de l'Offre sera utilisé pour payer (i) le prix de rachat de tout ou partie des 168,6 millions d'euros d'obligations encore à ce jour en circulation de son emprunt obligataire de 300 millions d'euros à 7,0% à échéance 2015 émises le 27 juillet 2010 valablement apportées à l'offre de rachat initiée le 7 avril 2014, ainsi que (ii) les frais y afférant.

Les Obligations Nouvelles sont offertes en dehors des Etats-Unis conformément à la *Regulation S* du *United States Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le "**Securities Act**") et ne sont offertes aux Etats-Unis qu'aux "investisseurs qualifiés" au sens de la Règle 144A du *Securities Act*.

*A propos de Cegedim :* Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise mondiale de technologies et de services spécialisée dans le domaine de la santé. Cegedim propose des prestations de services, des outils informatiques, des logiciels spécialisés, des services de gestion de flux et de bases de données. Ses offres s'adressent notamment aux industries de santé, laboratoires pharmaceutiques, professionnels de santé et compagnies d'assurance. Leader mondial du CRM santé, Cegedim est également un des premiers fournisseurs de données stratégiques consacrées à ce secteur. Cegedim emploie près de 8.000 personnes dans plus de 70 pays et a généré en 2013 un chiffre d'affaires de 902,3 millions d'euros. Cegedim SA est coté à Paris depuis 1995 (EURONEXT: CGM).  
Pour en savoir plus: [www.cegedim.com](http://www.cegedim.com)

*Contacts :*

**Aude BALLEYDIER**

Cegedim  
Relations presse

Tel. : +33 (0)1 49 09 68 81  
[aude.balleydier@cegedim.fr](mailto:aude.balleydier@cegedim.fr)

**Jan Eryk UMIASTOWSKI**

Cegedim  
Directeur des investissements  
Relations investisseurs

Tel. : +33 (0)1 49 09 33 36  
[investor.relations@cegedim.fr](mailto:investor.relations@cegedim.fr)

**Guillaume DE CHAMISSO**

Agence PRPA  
Relations presse

Tel. : +33 (0)1 77 35 60 99  
[guillaume.dechamisso@prpa.fr](mailto:guillaume.dechamisso@prpa.fr)

NE DOIT PAS ETRE DISTRIBUE AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait constituer une offre au public ou une invitation à participer à une offre dans un quelconque pays.

### *Etats-Unis*

Ce communiqué ne constitue pas une quelconque offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations visées par le présent communiqué ne sont ni ne seront enregistrées au titre du Securities Act, ou d'une quelconque loi ou règlement d'un Etat des Etats-Unis et leur cessibilité fait l'objet de certaines restrictions. Les Obligations ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act de 1933. Les Obligations ne seront pas offertes au public aux Etats-Unis.

### *Espace Economique Européen*

Sur le territoire des Etats Membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un "**Etat Membre Concerné**"), l'Offre sera uniquement réalisée conformément à la Directive Prospectus, dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus. L'expression "Directive Prospectus" signifie la directive 2003/71/CE dans sa version consolidée (incluant notamment, les modifications issues de la directive 2010/73/UE telles que transposées par les Etats Membres Concernés) et comprend toutes les mesures de transposition des Etats Membres Concernés.

### *France*

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. En France, les Obligations, objet du présent communiqué seront uniquement offertes, conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, à (i) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte et/ou (iii) un cercle restreint d'investisseurs agissant pour le propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 du Code monétaire et financier.

### *Royaume-Uni*

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « *investment professionals* » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, (iii) se trouvent hors du Royaume-Uni ou (iv) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

## AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des déclarations prospectives qui sont assujetties à des risques, incertitudes et hypothèses. Il n'existe aucune garantie que les opérations décrites par le présent communiqué seront menées jusqu'à leur terme ni qu'elles le seront, le cas échéant, selon les termes énoncés par le présent communiqué. Cegedim n'assume aucune obligation de mettre à jour ou corriger les informations présentes dans ce communiqué.